



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 5 février 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1. Demande visant à permettre la construction d'un garage détaché avec une pente de toit 12/12 supérieure à la pente de toit du bâtiment principal, malgré l'interdiction prévue à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 821, chemin Gaspé, lot 2 929 935, zone P3M-07, district Lac-Bromont.
2. Demande visant à permettre qu'un lot de 4 407 m² soit desservi par un puits plutôt que l'aqueduc, malgré l'obligation prévue à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, lot 6 052 720-P, rue Dorchester, zone P4M-13, district Mont-Soleil.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 18^e jour de janvier 2018

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA